

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/044

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

Date de la Convocation

03/12/24

Date d'Affichage

17/12/24

Objet de la Délibération

Vote de crédits d'investissement
2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire**.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, SUC, DAGUES BIE, PADRA, AITA, GOMES, MARC, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL, CUSIN.

Absents : Mme GARCIA, Mme FIERLEJ, Mme VITRICE, Mme PERSYN

M. EL HAMMOUMI procuration à Mme TRIAES

M. MEYER procuration à M. GOMES

Mme RECH procuration à M. TOUNTEVICH

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme LEROUX procuration à M. JUMEL

M. SARICA procuration à Mme DEGEILH

M CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M DESCHAMPS procuration à M. MARC

Secrétaire : Mme TRIAES

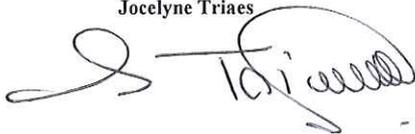
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1621-1 et L2121-29,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré et afin de procéder au règlement des factures, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de 2025 avant le vote du budget, dans la limite de 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, soit 371 532,66 euros représentant 25% de 1 486 130,62 euros (selon annexe jointe).

La secrétaire de séance
Jocelyne Triaes



Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

